

L'IFSI DE BAR-LE-DUC FAINS-VÉEL C'EST :

- ▶ Une **équipe pédagogique Pluridisciplinaire** composée de formateurs et d'intervenants extérieurs vous fera **partager leurs Compétences** et leurs **expériences professionnelles**.
- ▶ Une équipe administrative **à votre écoute** composée de secrétaires et d'une documentaliste.
- ▶ Des **moyens optimisés** pour assurer dans les **meilleures conditions** votre formation: un centre de documentation, une salle multimédia et un service de restauration à proximité directe.
- ▶ À l'extrémité du CH de Bar-le-Duc Fains-Véel, l'IFSI s'intègre dans un **environnement agréable**.

100% DE RÉUSSITE AU
DIPLOME EN 2024

81,5% des étudiants de 3^{ème} année **satisfaits voire très satisfaits** de l'accompagnement pédagogique en formation (2024).



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les locaux de L'IFSI/IFAS sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout besoin spécifique nécessitant une adaptation de la formation, nous vous invitons à contacter le secrétariat au 03 29 45 88 09. Celui-ci pourra vous mettre en relation avec Mme JUDE, référent handicap de l'Institut.

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

M. R.CHAPIRON, Directeur

Mme N. FASSIER, Cadre supérieur de santé

CONTACT :

Secrétariat : 03 29 45 88 09

ifsi@pssm.fr

Télécopie : 03.29.45.88.69

+ D'INFOS :

www.ghc-coeurgrandest.fr

▶ rubrique **PROFESSIONNEL & ÉTUDIANT**



L'IFSI/IFAS se situe sur le site de Bar-le-Duc
du CH de Bar-le-Duc Fains-Véel ▼



IFSI/IFAS Bar-le-Duc
1 boulevard d'Argonne - B.P. 10510
55012 BAR-LE-DUC Cedex

N° SIRET : 265 500 025 00 126

Enregistré sous le numéro d'activité : 4155 0033455 auprès du préfet de région Grand Est
(enregistrement qui ne vaut pas agrément de l'Etat)

Organisme de formation certifié QUALIOP1 pour la catégorie «actions de formation»



Erasmus+



INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS



DEVENEZ ... INFIRMIER(E)

Version avril 2025



Vous souhaitez exercer un métier à responsabilités

Vous avez des qualités humaines, mettez-les au service de ce métier passionnant :

INFIRMIER

Qualité relationnelle et qualité technique seront développées tout au long de la formation.

Ainsi,

- **VOUS ACCOMPAGNEREZ** la personne soignée et ses proches.
- **VOUS TRAVILLEREZ EN ÉQUIPE** pluridisciplinaire
- **VOUS EXERCEREZ** des missions dans le cadre de votre rôle propre et de votre rôle prescrit

Une formation de qualité

Conformément à l'Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier, la formation répond aux accords de Bologne (*Licence, Master, Doctorat*).

Elle se déroule sur 6 semestres : **4 200 heures**

Dans le cadre d'une alternance :



2 100 heures
en formation théorique



2 100 heures
en stage

Elle s'organise sur la base de **35 heures hebdomadaires**.

Modalités d'entrée en IFSI

Être élève de terminale ou déjà titulaire d'un baccalauréat (en poursuite d'études ou non)¹

→ **Inscription via PARCOURSUP** : se référer au site pour connaître la période, les modalités d'inscription, etc.

Justifier de 3 années de cotisation à un régime de protection sociale

LES ÉPREUVES DE SÉLECTION :

1. **Une épreuve écrite** (1h00) : calculs simples (30 mn) et français-rédaction sur un sujet du domaine sanitaire et social (30 mn).
2. **Un entretien portant sur l'expérience professionnelle** (20 min) avec 2 professionnels. Une lettre de motivations dactylographiée de 2 pages maximum, un CV, des attestations (diplôme(s), formation(s), employeur(s), etc.) seront à remettre avec le dossier d'inscription.

Elles auront lieu le même jour et seront identiques pour les 15 IFSI du bassin lorrain. L'inscription et les épreuves seront organisées sur l'IFSI de votre vœu de formation. Vous aurez la possibilité de faire 2 vœux supplémentaires sur le bassin lorrain, au cas où les places offertes en formation dans l'IFSI choisi devaient être pourvues avant votre rang de classement.

Être titulaire d'une autorisation d'exercice de la profession de médecin, de maïeuticien, obtenue en France ou à l'étranger ou d'un diplôme de formation approfondie en sciences médicales (candidat article 9),

→ **Contactez le secrétariat de l'Institut** pour connaître les modalités d'entrée en formation.

¹ Attention, d'éventuelles données restrictives peuvent être inconnues à ce jour.

Finalité de la formation

- ➔ Professionnaliser le parcours de l'étudiant.
- ➔ Amener l'étudiant à devenir autonome, responsable et réfléchi.
- ➔ Acquérir les compétences nécessaires à la profession.

Dans le cadre de votre projet professionnel ...

VOUS POURREZ...

- **EXERCER EN :**
 - Établissements de santé Public et/ou Privé (Pôle Médecine, Pôle chirurgie, Pôle Gériatrie, Pôle Santé Mentale, Maison de retraite...)
 - Service extrahospitalier (Centre de soins, Centre Médico-social, Lieux de vie...)
 - Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD...)
 - Secteur libéral
- **ACCÉDER À UNE SPÉCIALISATION :**
 - Infirmier Puéricultrice
 - Infirmier de Bloc Opératoire
 - Infirmier Anesthésiste
 - Infirmier en Pratiques Avancées (IPA)
- **ACCÉDER À DES FONCTIONS D'ENCADREMENT :**
 - Cadre de Santé de proximité
 - Cadre de Santé Supérieur
 - Directeur des Soins
 - Directeur en IFSI et/ou IFAS
 - Directeur en Institut de Formation de Cadre de Santé